

REPUBLIQUE DU TCHAD

Unité - Travail - Progrès

-----0-----
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-----0-----
MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DE LA PLANIFICATION
DU DEVELOPPEMENT

-----0-----
SECRETARIAT GENERAL

-----0-----
DIRECTION GENERALE

-----0-----
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE, DES
ETUDES ECONOMIQUES ET DEMOGRAPHIQUES

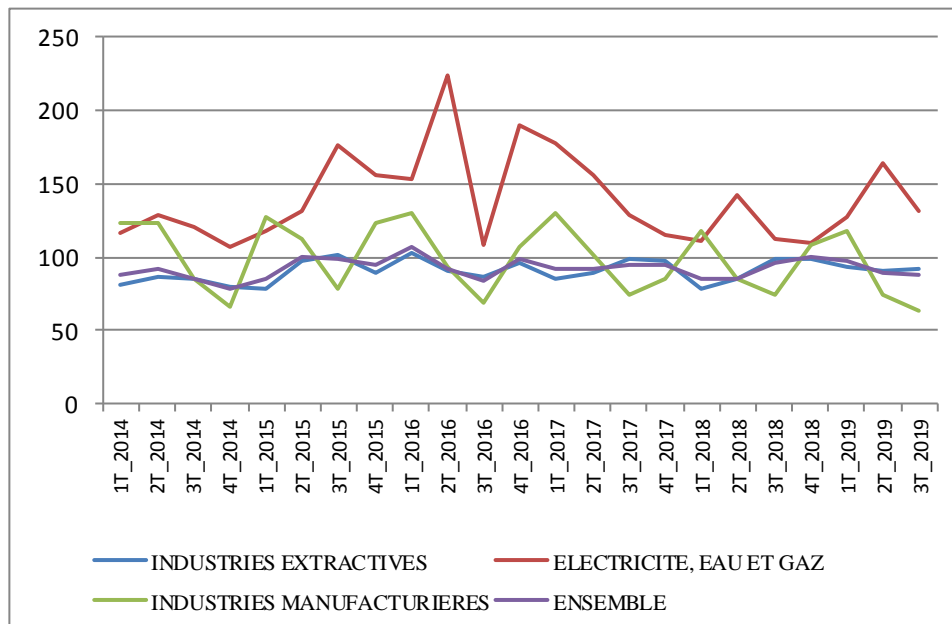
-----0-----
DIRECTION DES STATISTIQUES ECONOMIQUES

-----0-----
SERVICE DE LA CONJONCTURE



INDICE HARMONISE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

(3^{ème} trimestre 2019)



Présentation

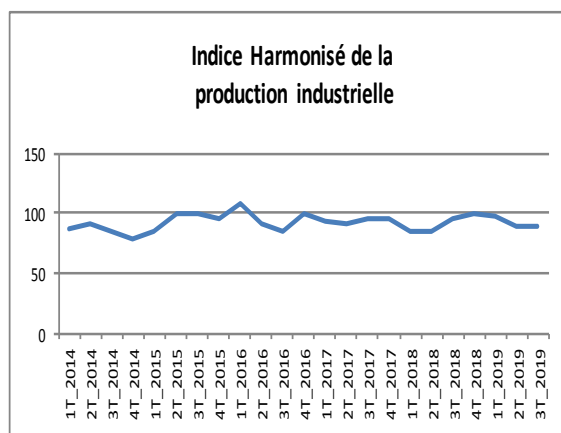
L'Indice Harmonisé de la Production Industrielle (IHPI) est un indicateur permettant de mesurer l'évolution de la production du tissu industriel sur une période bien définie.

L'Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED) publie depuis janvier 2012 des notes trimestrielles de l'Indice Harmonisé de la Production Industrielle (IHPI) pour répondre aux besoins des utilisateurs de disposer des informations trimestrielles sur l'activité industrielle du Tchad.

L'indice base 100 en 2012 du Tchad, couvre les industries extractives, industries agro-alimentaires, industries du textile, d'habillement et du cuir, l'imprimerie, les industries pétrolières, les industries de matériaux-minéraux, les industries métalliques, les industries manufacturières et les industries de production et de distribution d'eau, d'électricité et de gaz. La nomenclature d'activités et de produits utilisée est celle des Etats membres d'AFRISTAT. L'indice est de type Laspeyres pondérant les indices de sous-branches relatifs aux différentes sous-branches industrielles selon le poids respectif dans la valeur ajoutée industrielle totale. L'échantillon comporte 26 entreprises et 31 produits couvrant 95 % de la valeur industrielle du pays. L'indice est publié au plus tard 45 jours après la fin du trimestre sous revue.

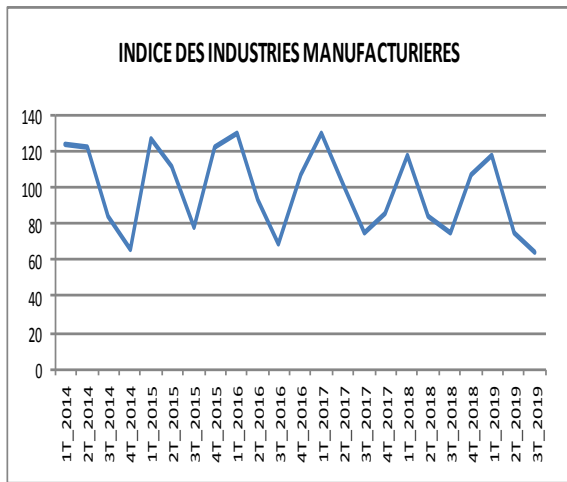
Une légère baisse de la production du tissu industriel

Au 3^{ème} trimestre 2019, l'activité de production du tissu industriel au Tchad a baissé légèrement de 1,1% par rapport au 2^{ème} trimestre 2019. Cette baisse s'explique essentiellement par la baisse de production de l'industrie pétrolière (-8%), des industries manufacturières (-14,4%) et des industries agroalimentaires (-28,9%). Toutefois, cette baisse a été atténuée par la hausse légère de production des industries extractives (+1%). De même, en glissement annuel, la production du tissu industriel au 3^{ème} trimestre 2019 a baissé de 7,8%.



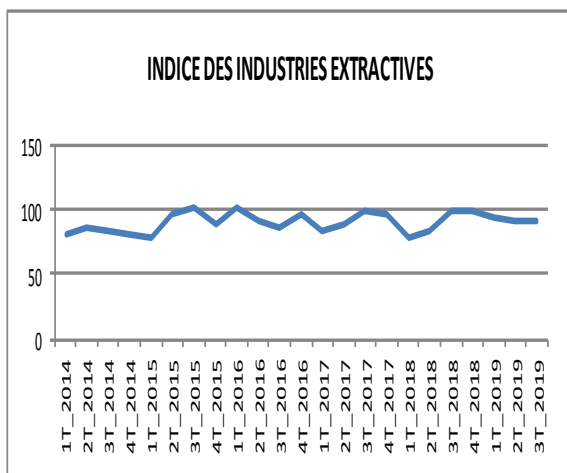
Une baisse de production des industries manufacturières

La production des industries manufacturières au 3^{ème} trimestre 2019 a baissé de 14,4% par rapport au trimestre précédent. De même, en glissement annuel, la production des industries manufacturières au 3^{ème} trimestre 2019 a baissé de 14,7%.



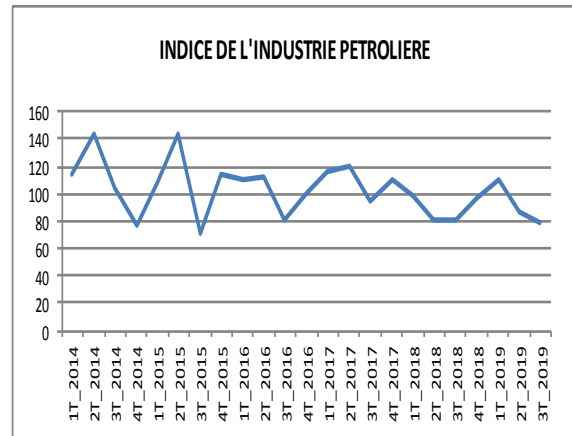
Une légère augmentation de production des industries extractives

La production des industries extractives au 3^{ème} trimestre 2019 a augmenté légèrement de 1,0% par rapport au trimestre précédent en raison de la mise en marche de la vanne de Daniela le 14 juin 2019 boostant la production du CNPCIC. En revanche, en glissement annuel, la production des industries extractives au cours du trimestre sous revue a baissé de 7,2%.



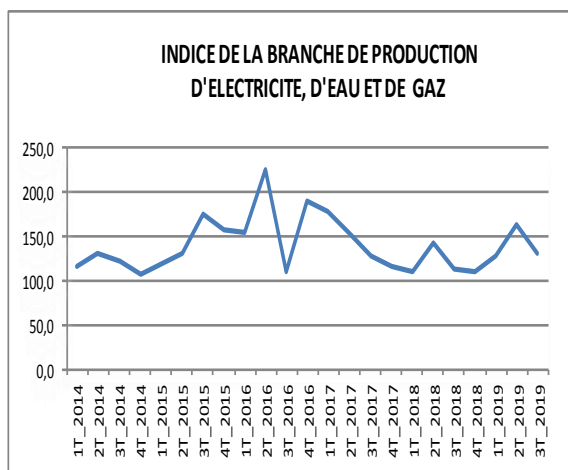
Une baisse de production de l'industrie pétrolière

Au 3^{ème} trimestre 2019, la production de l'industrie pétrolière a baissé de 8% par rapport au trimestre précédent. En glissement annuel, la production de l'industrie pétrolière a baissé de 2,7% au cours du trimestre sous revue.



Une baisse de la production des industries de production et de distribution d'électricité, d'eau et de gaz

Les activités de production des industries de production et de distribution d'eau, d'électricité et de gaz au Tchad ont baissé de 19,5% au 3^{ème} trimestre 2019 par rapport au trimestre précédent suite à la récurrence des pannes techniques. En revanche, la production de cette branche en glissement annuel a augmenté fortement de 16,8% au cours du trimestre sous revue.



Une baisse de production des industries de matériaux-minéraux

Au 3^{ème} trimestre 2019, la production des industries de matériaux-minéraux a baissé de 14,4% par rapport au 2^{ème} trimestre 2019. En glissement annuel, la production des industries de matériaux-minéraux a décru fortement de 76,3% au cours du trimestre sous revue.

Une baisse de production des industries agro-alimentaires

La production des industries agro-alimentaires au 3^{ème} trimestre 2019 a baissé de 28,9 par rapport au trimestre

précédent. En effet, cette baisse est occasionnée par la diminution de la production de la Compagnie Sucrière du Tchad (CST) qui subit une mévente causée par les importations frauduleuses du sucre. De même, la production des industries agro-alimentaires a baissé en glissement annuel de 23,6%.

Indices des branches regroupées			
BRANCHES REGROUPEES	2ème Trim. 2019	Glissement Trimestriel(%)	Glissement Annuel(%)
Industries extractives	92,0	1,0	-7,2
Industries agro-alimentaires	41,6	-28,9	-23,6
Industries du textile, d'habillement et cuir	0,0	0,0	0,0
Imprimerie	20,8	-82,0	-82,5
Industrie pétrolière	79,2	-8,0	-2,7
Industries de matériaux minéraux	55,6	-14,4	-76,3
Industries métalliques	2,9	-78,6	-95,7
Autres industries manufacturières	54,1	0,0	0,0
Electricité, eau et gaz	131,9	-19,5	16,8
IHPI_ Global	88,2	-1,1	-7,8

Aperçu méthodologique de l'IHPI

Champ couvert

Dans le cadre de l'Indice Harmonisé de la Production Industrielle (IHPI) dans les pays membres d'Afristat, le Champ de l'industrie est bien délimité : le calcul de l'Indice Harmonisé de la Production Industrielle (IHPI) se rapporte au seul secteur secondaire et ne prend en considération que les activités productives des entreprises industrielles. L'activité d'égrenage du coton est classée dans la nomenclature d'Activités des Etas Membres d'Afristat (NAEMA) parmi les activités agricoles. Les industries extractives sont incluses dans le champ de l'IHPI. Les Boulangeries industrielles qui sont à l'évidence des industries alimentaires, sont aussi incluses dans le calcul de l'IHPI. A l'inverse, les dépôts de pain ne sont pas pris en compte. Les activités de construction ne sont pas observées.

Echantillon

Les entreprises qui composent l'échantillon ont été choisies à partir de liste des entreprises du répertoire des entreprises que dispose l'INSEED. Cette liste a été étendue à d'autres entreprises issues des fichiers des autres administrations (DGI, CNPS, etc.). Les entreprises sont classées par secteur d'activité. Les variables comme la valeur ajoutée, le chiffre d'affaires (CA) et les effectifs ont été retenues comme critères pour mesurer les performances industrielles. L'échantillon d'entreprises enquêtées couvre l'ensemble des dix branches d'activités industrielles. Il a été choisi en tenant compte de la représentativité sectorielle et de la représentativité selon la taille des entreprises. L'échantillon définitif retenu pour le suivi de la conjoncture dans l'industrie compte 26 entreprises et 31 produits couvrant 95% de la valeur industrielle du pays.

Modalité de tirage de l'échantillon

Au niveau de chaque secteur, le tirage de l'échantillon est fait en deux étapes : la première est relative à la sélection des grandes entreprises de la strate. Un tri des entreprises par taille décroissante du chiffre d'affaires est effectué, ainsi que le calcul des proportions du CA des entreprises retenues dans la base de sondage et celui de proportion cumulées. IL est fixé un seuil de pourcentage cumulé de CA, une borne au-delà de laquelle toutes les entreprises sont retenues.

La deuxième étape consiste à la sélection des autres entreprises de la strate. Pour les entreprises dont le pourcentage du chiffre d'affaires est inférieur à la borne fixée, il est procédé à un échantillonnage par choix raisonné sur la base du chiffre d'affaires ou de taille de l'entreprise.

Modalité de calcul des indices

Le calcul des indices harmonisés de la production industrielle s'effectue de manière hiérarchisée en partant des indices élémentaires correspondant aux produits industriels caractéristiques (séries témoins) aux indices de sous-branche et à l'IPI harmonisé national. Les indices élémentaires représentent le rapport de la quantité produite au cours du trimestre courant à celle correspondant à la moyenne de l'année de base. Les indices de sous-branches sont des indices de Laspeyres pondérant les indices élémentaires précédents relatifs aux produits selon le poids respectif (pour l'année de base) dans la valeur ajoutée totale. L'IHPI est un indice de Laspeyres pondérant les indices de sous-branches précédents relatifs aux différentes sous-branches industrielles selon le poids respectif dans la valeur ajoutée industrielle totale.

Annexe

Tableau A01 : Indices par branches d'activité

BRANCHES	Pondérations	T3_2018	T2_2019	T3_2019	Variation trimestrielle	Glissement annuel
EXTRACTION D'HYDROCARBURES	8148,7	99,2	90,8	91,8	1,1	-7,5
AUTRES ACTIVITES EXTRACTIVES	17,3	27,7	51,9	51,2	-1,3	85,0
ACTIVITÉS DE SOUTIEN AUX INDUSTRIES EXTRACTIVES	289,3	100,0	100,0	100,0	0,0	0,0
FABRICATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES	304,8	39,6	39,0	0,7	-98,3	-98,3
FABRICATION DE BOISSONS	100,1	88,0	126,4	168,8	33,6	91,8
FABRICATION DES PRODUITS A BASE DE TABAC	86,6	68,2	48,9	38,7	-20,9	-43,3
FABRICATION DE PRODUITS TEXTILES	1,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
FABRICATION D'ARTICLES D'HABILLEMENT	7,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
IMPRIMERIE ET REPRODUCTION D'ENREGISTREMENTS	7,1	118,6	115,3	20,8	-82,0	-82,5
RAFFINAGE PÉTROLIER, COKEFACTION	907,8	81,4	86,1	79,2	-8,0	-2,7
FABRICATION DE MATERIAUX MINERAUX	30,5	234,7	64,9	55,6	-14,4	-76,3
FABRICATION DE MACHINES ET D'EQUIPEMENTS N.C.A	28,4	66,1	13,4	2,9	-78,6	-95,7
FABRICATION DE MEUBLES ET MATELAS	0,2	54,1	54,1	54,1	0,0	0,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ,	57,6	115,5	170,8	131,7	-22,9	14,0
CAPTAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION D'EAU	12,7	100,9	132,3	132,3	0,0	31,2
ENSEMBLE	10000,0	95,7	89,2	88,2	-1,1	-7,8

Source : INSEED/DSE/SCPM

Supervision générale :

BARADINE ZAKARIA MOURSAL, Directeur Général de l'INSEED

Coordination technique des travaux :

AHMAT SOULEYMAN HACHIM, Directeur des Statistiques Economiques

Traitement et rédaction :

KOÏNA ALAÏNA, Cadre Statisticien Economiste au service de la Conjoncture

FANGAMLA MARANDI, Responsable de la Conjoncture

Collecte des données :

BAMANI KEMDI Richard, Agent au Service de la Conjoncture et des Prévisions Macroéconomiques

DAOUD Moustapha, Agent au Service de la Conjoncture et des Prévisions Macroéconomiques

Toutes les correspondances concernant l'Indice Harmonisé de la Production Industrielle sont à adresser à :

Monsieur le Directeur Général de l'Institut National de la Statistique, des Études Économiques et Démographiques (INSEED), BP: 453 – N'Djamena – Tchad, tel: +235 22 52 31 64, Fax: +235 22 52 66 13,